

Cote du document: EB 2015/115/R.15  
Point de l'ordre du jour: 7 a) i)  
Date: 12 août 2015  
Distribution: Publique  
Original: Anglais



Investir dans les populations rurales

## Rapport du président du Comité d'audit sur la cent trente-sixième réunion

### Note pour les représentants au Conseil d'administration

#### Responsables:

#### Questions techniques:

Ruth Farrant  
Directrice et Contrôleuse  
Division du Contrôleur et des services financiers  
téléphone: +39 06 5459 2281  
courriel: r.farrant@ifad.org

Allegra Saitto  
Chargée de l'information comptable et financière  
Division du Contrôleur et des services financiers  
téléphone: +39 06 5459 2405  
courriel: a.saitto@ifad.org

#### Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés  
Responsable du  
Bureau des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2092  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent quinzième session  
Rome, 15-16 septembre 2015

---

Pour: Examen

## Rapport du président du Comité d'audit sur la cent trente-sixième réunion

1. Lors de sa cent trente-sixième réunion, tenue le 2 juillet 2015, le Comité d'audit a examiné les questions ci-après, qu'il souhaite porter à l'attention du Conseil d'administration.  
Élection du président du Comité d'audit
2. Suite à la nomination des membres du Comité d'audit en avril 2015 et conformément à l'article 11.1 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, les membres du Comité d'audit ont procédé à l'élection du président; l'Italie, de la liste A, a été élue à l'unanimité à la présidence du Comité d'audit.  
Adoption de l'ordre du jour
3. L'ordre du jour a été adopté. Il a été noté que, sous "Questions diverses", le Bureau du Secrétaire présenterait les dernières informations concernant la publication des rapports d'audit interne.
4. Avant de débiter la réunion, le Vice-Président a pris la parole pour informer le Comité de la démission de M. Iain Kellet, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015. Le Vice-Président a pris acte du travail accompli par M. Kellet en sa qualité de premier Responsable financier principal du FIDA. Le Comité a été informé que le Vice-Président serait le Responsable par intérim du Département des opérations financières pendant le processus de recrutement d'un nouveau Responsable financier principal, processus déjà engagé.  
Procès-verbal de la cent trente-cinquième réunion du Comité d'audit
5. Le procès-verbal a été adopté sans modification.  
Rapport du Commissaire aux comptes sur le contrôle interne et les méthodes comptables
6. Le Commissaire aux comptes, Deloitte, a présenté le rapport sur le contrôle interne et les méthodes comptables, indiquant que les recommandations y figurant avaient été soulevées au cours de l'audit pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 2014. Aucune recommandation n'a donné lieu à une réserve sur l'opinion d'audit concernant les états financiers consolidés ni sur la déclaration de la direction concernant l'efficacité du contrôle interne de l'information financière.
7. L'audit portant sur l'exercice 2014 a soulevé une question de priorité moyenne concernant la Division des services de trésorerie et plus précisément l'instauration d'une politique de dépréciation pour les actifs du portefeuille de placements comptabilisés au coût amorti. Une autre observation, de priorité faible, portait sur les améliorations relatives à l'exhaustivité et à la précision des informations internes fournies par le Fonds. Eu égard à ces deux observations, il a été noté que la direction adoptait une attitude proactive en annonçant son intention de satisfaire à ces recommandations durant l'audit des comptes 2015.
8. Lors de l'audit, des améliorations ont été notées suite aux recommandations formulées l'année dernière. En particulier, la Division du Contrôleur et des services financiers a mis en place un nouvel outil permettant une mesure à la juste valeur du portefeuille de prêts du FIDA, et la Division des technologies de l'information et des communications (ICT) a adopté des procédures adéquates pour cantonner les environnements consacrés au développement et à la production.  
Mémorandum du Commissaire aux comptes sur la stratégie d'audit pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 2015
9. Avant de présenter le mémorandum sur la stratégie, le Commissaire aux comptes a remercié la direction pour son assistance et sa coopération durant la procédure de planification. Il a annoncé au Comité que l'audit des comptes 2015 comportait quatre risques clés: le calcul de la juste valeur des prêts, la conversion des devises,

la comptabilisation des recettes et, à titre de procédure standard, le contournement des contrôles par la direction, et en particulier des questions de jugement ou d'estimation.

10. Certains membres ont demandé des éclaircissements sur la méthodologie utilisée pour préparer la stratégie d'audit, l'adoption des droits de tirage spéciaux (DTS) comme monnaie de libellé, les estimations préliminaires de l'impact du change et les hypothèses en matière de juste valeur.
11. Le Commissaire aux comptes a expliqué que la stratégie d'audit était fondée sur le risque et comportait un examen annuel des procédures de contrôle interne avec évaluation de tous les risques financiers. Le Comité a en outre été informé que, à en juger par les mouvements actuels des taux de change, les tendances de l'année passée se poursuivaient. Le Commissaire aux comptes a fourni des précisions sur la définition d'une monnaie fonctionnelle et d'une monnaie de libellé. Il a expliqué que, d'après les Normes internationales d'information financière (IFRS), une monnaie fonctionnelle doit être une monnaie officielle dans laquelle les transactions peuvent être réalisées; il a par ailleurs affirmé que la possibilité de modifier la monnaie de libellé devrait être analysée par la direction si elle le jugeait approprié. Il a souligné que les activités normales d'audit comportaient un examen de l'exactitude des informations relatives au portefeuille de placements.
12. La direction a assuré au Comité que le Fonds était déjà en mesure de gérer des prêts libellés en plusieurs monnaies grâce à l'adoption de Flexcube en tant que système institutionnel de gestion des prêts et dons. De plus, la direction a informé le Comité qu'elle étudiait déjà les conséquences juridiques et opérationnelles qu'entraînerait un changement de monnaie de libellé. Compte tenu du nombre d'accords de financement existants libellés en DTS, une modification de la monnaie de libellé pourrait générer des coûts de transaction élevés et soulever divers autres problèmes importants.
13. Le rapport du Commissaire aux comptes et le mémorandum sur la stratégie d'audit pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 2015 ont été considérés comme examinés.

Examen du cadre méthodologique pour la détermination du taux d'inflation et du taux de change par rapport au budget administratif du FIDA

14. Le Directeur de l'Unité du budget et du développement organisationnel (BOD) a présenté ce point en soulignant que l'objectif principal de ce document était de répondre à la demande spécifique formulée à la cent trente-quatrième réunion du Comité d'audit, en novembre 2014.
15. La méthodologie proposée pour établir une hypothèse de taux de change euro/dollar est fondée sur la moyenne historique (couvrant les 12 derniers mois) du taux de change mensuel utilisé pour calculer les salaires et indemnités de poste du personnel des Nations Unies. Le Directeur et Trésorier, Division des services de trésorerie, expose la dynamique de marché et des taux de change actuelle qui justifie l'utilisation d'une approche fondée sur la moyenne historique.
16. S'agissant des facteurs prix et inflation, il a été proposé d'adopter une méthodologie qui reflète mieux les hausses de prix effectives pour les différents postes du budget. En particulier, les dépenses de personnel tiendraient compte d'éventuelles augmentations structurelles appliquées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), et reflèteraient l'ajustement annuel des traitements versés par les Nations Unies (l'augmentation annuelle d'échelon à l'intérieur d'un grade). Le coût des consultants intégrerait la hausse moyenne des honoraires des consultants, telle que constatée dans les contrats émis. Les frais de voyage seraient alignés sur la hausse, à l'échelle du secteur, du prix des billets d'avion et des chambres d'hôtel. Pour les dépenses administratives et au titre des installations au siège du FIDA, c'est le taux d'inflation de l'Italie qui s'appliquerait, sur la base des données fournies par l'Institut national de statistiques italien

(ISTAT). Les contrats assortis de clauses spécifiques de révision des prix (très courantes dans les contrats de services informatiques) seraient ajustés en conséquence. Tous les autres coûts se verraient appliquer un coefficient de hausse des prix fondé sur une moyenne pondérée des indices des prix à la consommation de l'Italie et du reste du monde.

17. Certains États membres ont demandé des éclaircissements sur la période prise comme base pour calculer la moyenne des taux de change et sur la granularité des hypothèses d'inflation. La direction a précisé que ces deux méthodologies, fiables et adaptées à la taille du FIDA, étaient alignées sur les meilleures pratiques appliquées dans d'autres institutions financières internationales. Le président du Comité a pris note de la granularité de la méthodologie relative à l'inflation et a fait remarquer un éventuel problème d'endogénéité entre certains indices de prix proposés (par exemple, corrélations des coûts et contrats des consultants avec les clauses de révision des prix). Il a en outre été suggéré d'adopter un mode de compte rendu transparent dans les documents sur le budget à partir de l'aperçu présenté en septembre, afin de surveiller ces deux variables et leur impact sur la mise en œuvre du budget.
18. Le document a été considéré comme examiné. Le Comité d'audit a approuvé, dans l'ensemble, la méthodologie proposée, qui sera utilisée pour préparer le budget annuel 2016.

Rapports financiers régulièrement soumis au Conseil d'administration

19. La direction a présenté le rapport sur l'examen du portefeuille de placements du FIDA au premier trimestre 2015, pour examen par le Comité d'audit.
20. Le Trésorier a présenté le document. Il a souligné que, au premier trimestre, le portefeuille avait dégagé une performance positive, avec un taux de rendement net de 0,91%, soit l'équivalent de 13,3 millions d'USD, et que tous les paramètres de risque étaient restés en deçà des niveaux prescrits par l'Exposé de la Politique de placement du FIDA. Il a également informé le Comité que, compte tenu des conditions de marché difficiles, conjuguées à la hausse du rendement des obligations souveraines, la performance du portefeuille au deuxième trimestre 2015 allait probablement amoindrir la performance enregistrée entre le début de l'année et juin 2015.
21. Certains membres ont demandé des informations supplémentaires sur le nouveau portefeuille d'actifs et de passifs. Le Directeur et Trésorier a expliqué que ce portefeuille avait été créé pour gérer les fonds de la banque de développement KfW et que, compte tenu de la nature différente de cette source de financement, ce portefeuille était actuellement géré en interne; les fonds sont placés dans des actifs de haute qualité avec une orientation très marquée sur les futurs remboursements de dette et les décaissements de prêts à prévoir.
22. L'examen du rapport s'est achevé sans autre commentaire.

Questions diverses

23. Le Secrétaire du FIDA a présenté une mesure récemment adoptée suite à la demande du Comité, qui souhaitait un accès plus direct aux rapports d'audit interne.
24. Une nouvelle procédure de diffusion sera mise en œuvre à partir de la réunion de septembre du Comité d'audit. En vertu de celle-ci, un document contenant la liste des rapports d'audit interne récents sera mis en ligne sur la plateforme interactive réservée aux États membres, en concomitance avec la transmission de l'ordre du jour de chaque réunion du Comité d'audit (à savoir six semaines avant chaque réunion). Seuls les membres du Comité d'audit auront accès à ce document. Les membres du Comité d'audit pourront demander à consulter l'un ou l'autre des rapports figurant sur la liste, que le Bureau du Secrétaire met en ligne sur le site web à accès restreint du Comité d'audit, dans le respect des exigences relatives à la

protection des données personnelles, au droit, à la confidentialité, à la protection des données sensibles et à la sécurité.

25. Le Directeur du Bureau de l'audit et de la surveillance a ajouté que, aux termes des dispositions actuelles, le président du Comité d'audit pouvait décider d'ajouter un rapport à l'ordre du jour pour examen par le Comité.
26. Les membres n'ayant pas d'autres observations au sujet de ce point, la proposition a été considérée comme examinée.
27. Sous "Questions diverses", le président du Comité d'audit a demandé des précisions sur la révision des conditions de prêt du FIDA. Il a noté que la marge du FIDA sur ses prêts ordinaires, en raison de la référence aux conditions de prêt de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, était liée aux coûts d'emprunt de cette dernière, ce qui expose à un risque inutile les engagements actuels du FIDA indexés sur le Libor ainsi que ses engagements futurs au titre du cadre d'emprunt souverain. Le président du Comité d'audit a affirmé que l'adoption du Libor comme taux de référence pour la tarification n'entraînerait pas d'augmentation structurelle des conditions ordinaires des prêts du FIDA; elle offrirait au contraire une meilleure protection contre les risques de base et de taux d'intérêt. Il a donc instamment invité la direction à fournir au Comité d'audit de plus amples explications sur cette question, en vue d'illustrer la nature du problème et les mesures correctives possibles. L'un des membres a fait observer que le cadre d'emprunt souverain avait été approuvé dans l'hypothèse que les conditions de prêt ne seraient pas soumises à révision, du moins à court terme. Il a été convenu de revenir prochainement sur cette question, dans le contexte de l'examen prévu des conditions de prêt du FIDA.
28. Aucune autre question n'a été abordée sous cette rubrique.